

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Depuis la mise en place du stationnement payant et de la surveillance des zones bleues, on a pu constater une très nette amélioration du stationnement dans les rues concernées.

Afin d'élargir éventuellement le système et d'apporter une plus grande surveillance, surtout au niveau de la zone bleue, il me paraît opportun d'augmenter l'effectif des contractuelles, qui est actuellement de 8 postes (5 à temps plein - 3 remplaçantes).

Je vous demanderai donc de bien vouloir compléter l'effectif de :

- 4 nouveaux postes de contractuelles "zone bleue" dont la grille indiciaire sera calquée sur celle des gardes-champêtres,

et également de :

- 3 postes de Contremaîtres principaux pour la promotion éventuelle des Contremaîtres.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE - Nous n'avons pas actuellement de contremaîtres principaux, et certains de nos personnels remplissent les conditions pour avoir ce grade et ce titre. Les Commissions y sont favorables.

Mme ROCHE - Ce sont des créations d'emplois ?

LE MAIRE - Non, ce sont des créations de postes. On ne peut pas faire d'avancement si le poste n'est pas créé.

Mme ROCHE - Est-ce que cela concerne le personnel communal ?

LE MAIRE - Nous avons au moins trois personnes qui remplissent les conditions pour être contremaîtres principaux ; la Commission Paritaire ne peut donc pas se prononcer sur leur situation.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

Approuvé -
Et depuis le 20 Novembre 1981
P/le Préfet, le Secrétaire général
Signé: Richier CULTIAUX
Bonne Copie Conformément
Le chef de Bureau délégué
Jacques Lacoste